

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 22 juin 2023

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Corinne PICARD représentants le conseil municipal.
Mmes Marie-Chantal GUILLOT, Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO, représentants les associations.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Mme Christelle TREHET-COLLET	M. Philippe LABORDERIE
Mme Monique LE BIHAN	Mme Marie-Chantal GUILLOT
M. Paul ABLINE	Mme Danielle LANGLOIS

Absents excusés

Mme Christine CORBILLON
M. Gérald BOUSSICAULT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,
M. Philippe FREMONDIÈRE, directeur général des services, Ville des Ponts-Cé.

POINT N°8 – CCAS : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022

Monsieur PAVILLON, Président, expose au conseil d'administration que l'exécution du budget d'exploitation fait apparaître un résultat de + 30 631,12 € ventilé comme suit :

- Résultat de l'exercice 2022	+ 14 824,20 €
- Report du résultat antérieur	+ 15 806,92 €

Conformément à l'instruction M14, Monsieur PAVILLON propose d'affecter ce résultat comme suit :

- Budget 2023 Compte 002 Résultat reporté : + 30 631,12 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

